

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Direction des affaires maritimes

Arrêté du 17 octobre 2008 modifiant l'arrêté du 28 janvier 2003 portant nomination à la commission nationale de la négociation collective de la marine marchande (pêche maritime)

NOR : *DEVT0824177A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en date du 17 octobre 2008, l'arrêté du 28 janvier 2003 portant nomination des membres représentant les armateurs et les personnels navigants à la commission nationale de la négociation collective de la marine marchande (pêche maritime) est ainsi modifié :

En ce qui concerne la pêche maritime :

- a) Représentants des chefs d'entreprise embarqués
et non embarqués
Suppléants

M. Dulon (Fabien), en remplacement de M. Lourau (Daniel), Union des armateurs à la pêche de France (UAPF) ;
M. Perier (Dominique), en remplacement de M. Perrin (Jean-Marc), Union des armateurs à la pêche de France (UAPF) ;
Mme Palmer-Le Gall (Soazig), en remplacement de M. Dion (Michel), Union des armateurs à la pêche de France (UAPF).

- b) Représentants des marins salariés
Titulaire

M. Dachicourt (Bruno), en remplacement de M. Bigot (Jacques), syndicat des marins pêcheurs CFTC.